



Séance du :

08/05/2024

Date de la convocation :

30 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2024 _ 23	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-quatre et le huit mai à 10h,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal – CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François.

Absent excusé : BIGHETTI de FLOGNY Charles

Secrétaire de séance : LAUGIER Lucette

Objet : LOCATION TEMPORAIRE DE 2 Places de Stationnement dans la Rue de la Bourgade

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de location temporaire de la part des gérants du Café de France qui souhaiteraient occuper 2 emplacements de stationnement face à l'établissement, durant la période estivale, du 01 mai 2024 au 30 septembre 2024.

Le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'opportunité de cette location et sur le montant du loyer à proposer.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **DE REpondre** favorablement à cette demande de location,
- **D'ACCEPTER** de louer 2 place de stationnement face au Café de France, dans la rue de la Bourgade, du du 01 mai 2024 au 30 septembre 2024.
- **DE FIXER** le montant de location temporaire de 2 places à **CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €)** par mois.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de location précaire avec M.et Mme GARIBAL, propriétaires du Café de France.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 13 MAI 2024
et publication le: 13 MAI 2024

Le Maire
A. BARALE

Le Maire

